

# **Bourse CEI aux Meilleurs travaux académiques des étudiants**

**Édition 2018**

## **Travail finaliste**

**« Note à l'intention d'AMC de Manufacturiers et exportateurs  
du Canada (MEC) sur 'La reconnaissance de l'eau en vrac  
comme bien non marchand' »**

**Annie-Pier BACON, Jean-François LABONTÉ,  
Gabriel THÉBERGE et Dimitri THÉRIAULT**

Afin d'encourager les analyses à propos de divers enjeux des Amériques, le CEI a décidé de reconnaître l'excellence des meilleurs travaux académiques des étudiants. L'édition 2018 de ce concours a été organisée au sein du Séminaire pluridisciplinaire sur la renégociation de l'ALÉNA (ETI-7014-H18) de l'Université Laval.

Au sein de ce séminaire, chaque équipe de 3 ou 4 étudiants devait rédiger quatre notes de breffages sur un thème touché par la renégociation. Chaque note prenait la perspective d'un secteur ou d'un joueur impliqué et analysait les enjeux pour finir avec des recommandations. Huit travaux ont mérité la condition de finalistes, mais seulement les trois meilleures notes ont reçu trois prix totalisant 600 \$.

Bien qu'une simulation, ces notes contiennent des analyses fort pertinentes dans la réflexion des implications de l'ALÉNA et sa renégociation.

**À :** Monsieur Dennis Darby, Président et directeur général, Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC).  
**De :** Direction de la Promotion et défense des intérêts en Amérique du Nord d'Affaires mondiales Canada.  
**Objet :** La reconnaissance de l'eau en vrac comme bien non marchand par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Le regroupement des Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC) a un intérêt particulier à soutenir le gouvernement Trudeau pour faire reconnaître l'eau en « vrac », qui se définit comme les prélèvements massifs d'eau par canalisation, véhicule-citerne ou détournement de cours d'eau, comme un bien non marchand dans le cadre de la renégociation de l'ALÉNA. En effet, les entreprises canadiennes bénéficient actuellement d'un accès privilégié et abordable à l'eau, ce qui leur donne un avantage concurrentiel non négligeable. À titre d'illustration, le prix moyen de l'eau pour les entreprises situées dans l'une des 50 villes les plus peuplées des États-Unis avoisine le double du prix de l'eau le plus chère au Canada. Cet avantage s'accroît davantage avec le temps par la pression croissante sur les ressources hydriques aux États-Unis qui fait augmenter la facture d'approvisionnement en eau des entreprises américaines depuis plusieurs années. En outre, l'avantage de MEC sur l'accès à cette ressource est important à conserver vis-à-vis des industries mexicaines qui concurrencent un grand nombre de produits manufacturés canadiens, comme les pièces automobiles et la machinerie en destination des États-Unis. À l'instar de plusieurs États américains, le Mexique fait également face à un problème d'accès à l'eau qui prend de l'ampleur avec le temps. La renégociation de l'ALÉNA représente donc une fenêtre d'opportunité pour les entreprises canadiennes de préserver leur accès privilégié à l'eau en protégeant cette ressource de l'exportation en vrac.

### **Intérêts de Manufacturiers et exportateurs du Canada**

MEC a identifié quatre priorités principales pour leurs membres lors de la renégociation de l'ALÉNA. Premièrement, le nouvel accord ne devra pas nuire à l'environnement d'affaires actuel. La marchandisation de l'eau pourrait élever les coûts de production pour les manufacturiers canadiens qui limiteraient leur capacité à innover et à compétitionner à l'échelle internationale. Deuxièmement, votre association désire éliminer les obstacles au commerce au sein de l'ALÉNA. L'élimination de l'ambiguïté sur la catégorisation de l'eau représenterait un enjeu de moins pour lequel il pourrait y avoir dispute en plus d'augmenter le niveau de certitude quant à la pérennité de l'ALÉNA et l'immuabilité des coûts fixes. Cet argument va de pair avec la troisième priorité, qui soutient le désir d'augmenter la portée de l'accord et de le moderniser pour éviter la création de nouveaux obstacles au commerce. Le tout a pour but de stimuler la croissance et la prospérité des industries canadiennes. La dernière priorité concerne la nécessité de standardiser l'ALÉNA avec d'autres accords économiques afin de faciliter les échanges avec les pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Ce faisant, les différences de coûts pour les échanges intra-ALÉNA et extra-ALÉNA se verraient diminuer, uniformisant et facilitant ainsi le commerce international. Une clause (Article 1.9) indiquant que l'eau n'est pas une marchandise a été ajoutée à l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Europe, et la renégociation de l'ALÉNA se révèle une occasion idéale pour emboîter le pas sur ce dossier afin de suivre un modèle signé par l'ensemble des États européens et le Canada.



### **Parties prenantes**

Avec la consommation d'eau la plus élevée des États-Unis et représentant 11,7 % de son produit intérieur brut, le secteur manufacturier américain s'affiche comme un acteur clé au sein de cet enjeu. Son principal représentant, la National Association of Manufacturers, a su démontrer à de multiples reprises son influence auprès du Congrès américain. Ainsi, l'absence de prise de position officielle concernant la marchandisation de l'eau en vrac de la part de cette dernière ouvre la porte à un dialogue qui serait bénéfique pour les deux associations. En effet, la codification de l'eau comme bien marchand engendrerait une vague de privatisation, qui se traduirait à terme par une augmentation des coûts de production causée par l'accroissement du prix de la ressource. Effectivement, aux États-Unis, les entités privées facturent en moyenne 59 % de plus que les services publics pour l'utilisation de l'eau. Cette augmentation, associée à une hausse de 41 % du prix de l'eau depuis 2010, fera pression sur les compagnies produisant des biens névralgiques et à haute consommation en eau tels que l'aluminium et l'acier. De plus, la privatisation de l'eau en vrac alourdirait le cadre réglementaire environnemental actuellement uniformisé par les services publics. Il serait ainsi plus complexe, pour les petites et moyennes entreprises américaines, de s'y soumettre considérant le peu d'expertise qu'ils possèdent en la matière. Ainsi, avec ses 12,5 millions de travailleurs et représentant 8,5 % de la force de travail américaine, les représentants du secteur manufacturier ont la capacité d'influencer les décideurs américains afin d'adopter une position favorable aux intérêts de votre association et donc de ceux du Canada.

Au Canada, les ressources en eau relèvent de la compétence des provinces et territoires. Tous, à l'exception du Nouveau-Brunswick, interdisent formellement l'extraction de grandes quantités d'eau douce. En outre, les provinces et territoires canadiens se sont, à la suite de différentes interventions, largement positionnés contre la codification de l'eau comme bien marchand. Tel a été le cas lors des négociations entourant l'AECG au cours desquelles ces derniers ont été largement consultés concernant les enjeux environnementaux. Ainsi, le regroupement des Manufacturiers et exportateurs du Canada aurait tout intérêt à se joindre à la position des gouvernements provinciaux et fédéral afin d'afficher un Canada uni lors des prochaines rondes de négociations de l'ALÉNA.

Adopter une telle position permettrait à vos membres de faire valoir un certain niveau de responsabilité sociale envers la population canadienne. En effet, de nombreuses associations citoyennes et organisations non gouvernementales canadiennes militent en faveur de la gestion publique et démocratique de l'eau, à l'accès à l'eau comme droit fondamental et à la protection de la biodiversité. Les experts en environnement expliquent par ailleurs que la circulation de l'eau est essentielle à la biodiversité de nombreux écosystèmes et qu'une prise d'eau massive entraînerait des dommages irréparables pour la faune et la flore canadiennes. Les membres de MEC auraient tout intérêt à s'engager à minimiser leurs impacts sur l'environnement, car la protection et la préservation des ressources naturelles conditionnent leur survie à long terme. Ainsi, pour continuer d'avoir des impacts positifs auprès de leur communauté, de leurs employés et de l'environnement qui l'entoure, le regroupement des Manufacturiers et exportateurs du Canada aurait avantage à allier sa voix à celle du public contre la marchandisation de l'eau en vrac dans les négociations actuelles de l'ALÉNA.



### **Bibliographie**

Champagne, S R. 2017. L'Ontario exige des droits sept fois plus élevés que le Québec pour embouteiller l'eau. Le Devoir. En ligne. <http://www.ledevoir.com/societe/environnement/504751/prelevement-d-eau-en-ontario-un-peu-plus-cher-mais-pas-encore-assez>. Consulté le 8 mars 2018.

Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau Eau Secours!. 2017. « L'avenir de l'eau dans le cadre des négociations de l'ALÉNA ». Commentaires sur les impacts environnementaux de l'ALÉNA. Montréal. 5 p.

Food and Agriculture Organization of the United Nations. « AQUASTAT ». En ligne. [.http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/query/results.html](http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/query/results.html). Consulté le 20 février 2018. Consulté le 8 mars 2018.

Food. Water Watch. « Water Privatization: Facts and Figures ». En ligne. <https://www.foodandwaterwatch.org/insight/water-privatization-facts-and-figures>. Consulté le 8 mars 2018.

LaFond, K. « Infographic: Price of Water in 30 Major U.S. Cities (2010-2015) ». En ligne : Circle of Blue. En ligne. <http://www.circleofblue.org/2015/world/infographic-price-of-water-in-30-major-u-s-cities-2010-2015/>. Consulté le 9 mars 2018.

Manufacturiers et Exportateurs Canada. 2018. « The North American Free Trade Agreement (NAFTA) ». En ligne. <http://www.cme-mec.ca/?action=show&lid=DUMWS-FTDRT-X4NF4>. Consulté le 18 mars 2018.

National Association of Manufacturers. « Top 20 Facts About Manufacturing | NAM ». En ligne. </Newsroom/Top-20-Facts-About-Manufacturing/>. Consulté le 9 mars 2018.

US Department of Commerce. B. E. A. « Bureau of Economic Analysis ». En ligne. <https://www.bea.gov/iTable/iTable.cfm?ReqID=51&step=1#reqid=51&step=51&isuri=1&5114=a&5102=5>. Consulté le 10 mars 2018.

